

le début de la grossesse et poursuivi pendant toute sa durée, avec des périodes de repos d'une quinzaine de jours.

Ce traitement devant être avant tout un traitement prolongé, on n'agira pas par les injections, ni même les frictions, mais par voie gastrique, toujours sous la réserve de contre-indications individuelles. La femme prendra, par exemple, 5 centigrammes de proto-iodure, ou une cuillerée à bouche de liqueur de Van Swieten chaque jour.

L'iodure de potassium peut être associé au mercure, mais, sur ce point particulier, chaque syphiligraphie a une opinion personnelle. Il nous paraît inutile d'en abuser et de le donner pendant toute la durée de la grossesse. M. Mauriac conseille de le prescrire simplement au milieu et à la fin, et cette méthode nous paraît la plus sage.

Toute femme dont le mari est syphilitique et à la période d'activité de la maladie, doit être traitée, même si elle n'offre aucun accident visible et n'en a jamais présenté. On sait, et nous nous contentons de le rappeler, que l'enfant peut offrir des symptômes de syphilis précoce sans que la mère en offre jamais aucun, et que l'imprégnation syphilitique se manifeste chez elle, non par des accidents spécifiques, mais par l'immunité qu'elle offre contre les accidents contagieux de l'enfant (loi de Colles-Baumès).

Traitement de la syphilis héréditaire. — L'enfant nouveau-né sera traité, dès les premières manifestations, par les procédés que nous avons indiqués, c'est-à-dire par les frictions à la dose quotidienne de 2 grammes ou la liqueur de Van Swieten (une demi-cuillerée à café ou une cuillerée à café par jour). La liqueur de Van Swieten sera absolument proscrite s'il existe des troubles gastro-intestinaux; il importe au premier chef de ne pas exagérer ceux-ci et de maintenir la nutrition générale en bon état.

Le régime de l'enfant sera des plus sévères : les doses de lait ingéré, le nombre des selles seront réglés avec encore plus de soin que chez un enfant normal.

M. Mauriac conseille de donner aux enfants hérédo-syphilitiques de l'iodure de potassium à doses très faibles la première année (2 à 5 centigrammes). Après l'âge de douze mois, on peut atteindre une dose quotidienne de 25 centigrammes.

Il va de soi que l'iodure sera administré simplement dans du lait.

Les lésions syphilitiques abordables et érosives de la peau, des muqueuses, seront cautérisées au nitrate d'argent. Le nez sera débarrassé de ses croûtes, en cas de coryza, par de petits lavages au moyen d'une seringue chargée d'eau boriquée; on le pansera à la vaseline simple ou à la vaseline boriquée.

Le traitement de la syphilis héréditaire tardive est le même que celui de la syphilis tertiaire.

PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS.

Nous n'avons pas à étudier ici tous les points que soulève le problème de la prophylaxie générale de la syphilis; on les trouve exposés dans les traités classiques, dans le livre de M. Bourges, sur *l'Hygiène du syphilitique*. Nous rappelons seulement les règles universellement admises, qui permettent dans la mesure du possible d'éviter la contagion du mari à la femme, de l'enfant à la nourrice :

1° Le mariage n'est permis aux syphilitiques qu'au bout de quatre ans en cas de syphilis bénigne ou de moyenne intensité, convenablement traitée et après une période d'un an sans accident.

Il sera bon de faire précéder le mariage d'une période d'un ou deux mois d'un traitement antisiphilitique.

En cas de syphilis sérieuse, à déterminations récidivantes en particulier sur les muqueuses, le mariage ne sera possible que lorsque ces accidents auront cessé pendant une année entière.

Le syphilitique marié devra s'interdire absolument l'usage du tabac, pour éviter toute cause d'appel à des plaques muqueuses; on sait mieux qu'autrefois que celles-ci peuvent se développer très longtemps après le chancre et qu'elles sont, sans doute, la cause des contagions tardives.

2° Tout enfant dont le père ou la mère est syphilitique, doit être nourri uniquement par sa mère ou par le lait d'animal.

La contagion de nourrice à enfant ne peut être évitée que par l'inspection complète de la nourrice et surtout l'inspection de son enfant.

LEREDDE.

CHANCRE MOU

Le *chancre mou* est une affection locale due à un micro-organisme bien différencié, le bacille de Ducrey, contre lequel nous ne possédons pas, pour le moment, de traitement spécifique.

Prophylaxie. — Les soins de propreté, les lavages au savon,